

Pour les années de 1560 à 1564, nous nous trouvons en présence de plusieurs indications que nous avons tirées de documents contemporains, d'une partie desquels ont fait usage Claude de Rubys (2) et le P. de Colonia (3).

Gabriel de Saconay, « praecenteur et conte de l'Église de Lyon », a écrit en 1563, avec une plume assez vive, un livre ayant pour titre : *Discours des premiers troubles advenus à Lyon, avec l'apologie pour la ville de Lyon, contre le libelle faulement intitulé, La iuste et saincte défence de la ville de Lyon* (4). Il a assuré que, « avant l'édict de Janvier 1561 (1562), il ne leur (aux Huguenots) avoit oncques esté permis de s'assembler dans Lyon pour l'exercice de leur nouvelle opinion (p. 29). » Il est revenu sur ce sujet dans le même livre, et il a même avancé que, à raison de cette interdiction formelle, le comte de Crussol les autorisa à « aller... aux granges de la Guillotière de là la rivière du Rhône (p. 62 et 63) ». Mais ce fait doit être rapporté à l'année 1562 (5).

Quoi qu'ait écrit Gabriel de Saconay, il ne nous paraît pas douteux que les Huguenots ont fait, dans Lyon même, l'exercice de leur religion, en 1560, et peut-être même dès 1558. Il y est fait allusion dans des pièces du temps. De Rubys est d'ailleurs précis sur ce point.

« En 1560, dit-il, les Huguenots commencèrent à prêcher en la court d'une maison size en la ruelle qui va à la

---

(2) *Histoire véritable de la ville de Lyon*, 1604.

(3) *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, 1728-1730.

(4) A Lyon, par Michel Jove, 1569.

(5) C'est aussi par erreur que Jean de Saint-Aubin a admis que les Réformés avaient été autorisés; en 1560, à tenir leur prêche à la Guillotière (*Histoire de la ville de Lyon*, 1666, p. 177, 180 et 181).